

SUITE SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

Par Rem33 Postée le 16/01/2023 10:12

Bonjour Madame, Monsieur, Suite à une suspension de mon permis de conduire pour conduite sous cannabis, je dois effectuer des tests de dépistage avant mon passage devant la commission médicale. 1- Je souhaiterais savoir si je dois effectuer une prise de sang ou un test urinaire ? 2 - Lors du test je dois demander une recherche de tout les types de stupéfiants ou uniquement pour le cannabis ? 3 - Est-ce que la prise de tramadol peut me poser des problèmes ? Je prends du tramadol pour des douleurs lombaires et non pas de manière récréative. Je vous remercie par avance.
Cordialement, RH

Mise en ligne le 18/01/2023

Bonjour,

Les informations nécessaires à l'évaluation de la récupération de votre permis doivent être explicitées sur les documents transmis par la préfecture. Seule la commission médicale est en mesure de prescrire le type d'analyse (urinaire, sanguine) et les molécules recherchées.

Par ailleurs, si les opiacés sont recherchés (et donc décelés positifs), vous pouvez apporter comme justification la prescription médicale de votre traitement au Tramadol. Vous ne serez pas inquiété à ce sujet.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher directement du service qui vous a transmis les informations relatives à votre suspension de permis.

Bonne continuation à vous,

L'équipe de Drogues Info Service.
